

Calcul des tantièmes et règles de la copropriété

Objectifs :

- Ω Etre en mesure de calculer les tantièmes de copropriété
- Ω Connaître la loi de 1965 sur la copropriété des immeubles bâtis

Méthode pédagogique :

Alternance de contenus théoriques et cas pratiques afin de permettre aux participants de s'approprier progressivement les outils et méthodes. Les méthodes pédagogiques utilisées sont principalement expositives, actives et interrogatives

Pré-requis : aucun

Durée : 1 jour

Date et lieu : Sur mesure

Nos principaux avantages :

- Ω Approche très concrète et pragmatique de la formation
- Ω Sur mesure : un formateur est mobilisé exclusivement pour vous
- Ω Date en fonction de vos disponibilités et sur votre secteur géographique
- Ω Etude de vos problématiques au cours de la formation
- Ω Service après formation, Lexom vous propose une solution juridique globale

Programme :

I- La réglementation applicable aux immeubles soumis au statut de la copropriété

A- Le règlement de copropriété

B- Etat descriptif de division (objet, caractère, modification, incidences de la mise à jour des règlements de copropriété)

C- Définition des parties communes et privatives (structure du lot de copropriété, détermination de la quote-part des parties communes, principe d'intangibilité de la répartition)

D- Tantièmes généraux et tantièmes spéciaux

II- Les tantièmes de copropriété

A- Calcul des tantièmes de copropriété (consistance, situation des lots, superficie, critères de répartition : la liberté contractuelle)

B- Détermination des tantièmes de charges (charges générales et charges spéciales, critères de répartition : l'encadrement d'ordre public, consistance, superficie, situation des lots)

C- Délais et voies de recours (action en annulation de charges, action en révision de charges)

III- Cas pratiques de calculs

A- Exemples de calculs de tantièmes de charges

B- Exemples de calculs de tantièmes de copropriété